EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 06 février 2025

MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-LENDRESSE
(Communes fusionnées)

06-02-2025-01

Date de convocation le 29/01/2025
Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 11
Procurations 2
Votants : 13

Le six février deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT

Etaient présents : Mmes BAZIARD, CAZENAVE, ETCHART, GRAUX, LOQUET, et ainsi que MM. CLAVÉ, LACOSTE-PEDELABORDE, LAMASOU, LAPÊTRE et LETARGUA et SALEFRANQUE.

Secrétaire de séance élu : M SALEFRANQUE

Avaient donné pouvoir : Mme GUITTONNEAU à Mme ETCHART

M CAMGRAND à M CLAVÉ

Étaient absentes: Mme DAUBAS et M HILLOOU

OBJET : RÉHABILITATION DU CHATEAU DE MONT ET DE SON PARC : AUTORISATION DU MAIRE A ENGAGER TOUTES LES DEMARCHES NECESSAIRES A REALISER LE PROJET

Le projet du château de Mont entre dans sa phase travaux. L'équipe d'architecte présentera avant la fin du mois l'avant-projet définitif.

Pour mémoire, la répartition des travaux pour les différents marchés est la suivante.

Dans le marché subséquent 1 :

- les menuiseries
- les reprises des allées secondaires
- la terrasse en belvédère et la balustre
- le théâtre de nature
- l'accès mairie coté cèdre
- l'allée château coté théâtre
- la noue pour recueillir les eaux pluviales

Dans le marché subséquent 2 :

- le parking optimisé
- le bosquet dans le parc
- le chemin du bas du parc et le chemin forestier
- l'allée secondaire dans la pente
- la renaturation de la zone humide

Dans le marché subséquent 3 :

- l'aménagement intérieur du château
- les abords du château
- l'allée entre la mairie et le château

Le dossier examen au cas par cas a été validé par la DREAL, le permis d'aménager va être déposé.

Parallèlement, une déclaration préalable va être déposé pour les menuiseries et pour le changement de destination.

Envoyé en préfecture le 12/02/2025
Reçu en préfecture le 12/02/2025
Publié le
ID : 064-216403964-20250212-06_02_2025_01-DE

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à n'unanimité des membres présents

AUTORISE le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.
Le Maire,

Jacques CLAVÉ

Pascal SALEFRANQUE
Secrétaire de séance

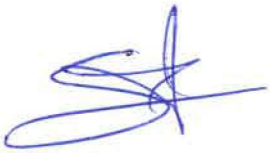

Envoyé en préfecture le 12/02/2025
Reçu en préfecture le 12/02/2025
Publié le
ID : 064-216403964-20250212-06_02_2025_01-DE